

Congrès sorgho de Bucarest, un acte fondateur pour la filière (p.3)

> Editorial

Que fait la Commission pour aider les agriculteurs européens ?

La production de maïs européenne connaît une année difficile, à la fois en raison du climat qui ne fut pas favorable globalement en 2016 - même si certaines zones ont malgré tout fait de très bons rendements - mais surtout en raison du contexte économique, particulièrement négatif. Les fondamentaux ne sont pas bons pour la 1ère céréale mondiale (plus d'1,03 Mds de tonnes produits et 1,01 Mds consommés) avec une concurrence exacerbée qui tire les prix vers le bas.

Et c'est dans ce contexte que la Commission remet en cause les objectifs d'incorporation de biocarburants de 1ère génération en les abaissant à 3,8% en 2030.

La Commission Européenne soutient-elle vraiment les agriculteurs européens ? La question est aujourd'hui légitime et particulièrement quand les orientations pour la PAC 2020 sont avancées pour 2017. Il est clair que nous devons nous mobiliser pour contribuer à la consultation publique annoncée récemment par Jean-Claude Juncker. Pour qu'on n'oublie pas les agriculteurs dans la PAC, qu'on n'oublie pas la production agricole en Europe !

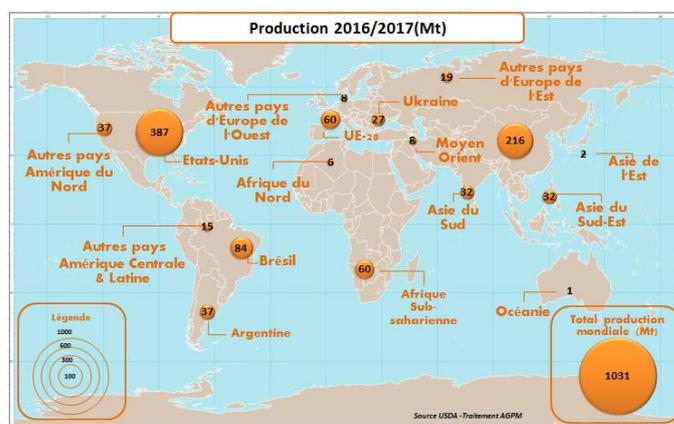
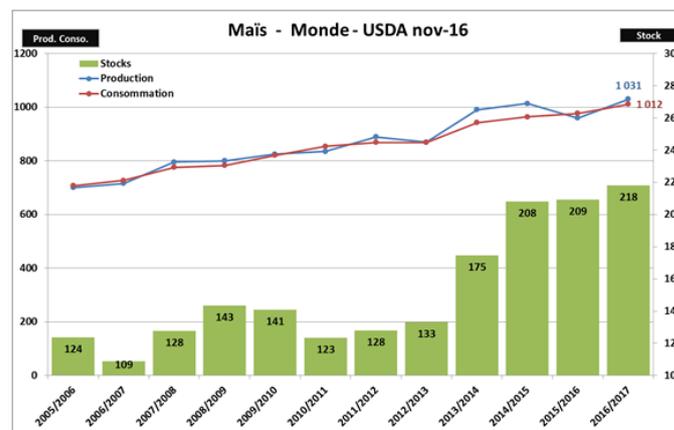
Daniel Peyraube,
Président CEPM,
Président AGPM



Sommaire

- Éditorial & Chiffres clés 1
- Assemblée Générale CEPM 2
- 1^{er} Congrès européen du sorgho à Bucarest 3
- Conférence « Farmers for Farmers » 4
- Commerce international : TTIP et Mercosur 5
- PAC : confusion et absence de consensus 6
- Menaces sur les biocarburants de 1^{ère} génération 7
- Perturbateurs endocriniens 7
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres 8

CHIFFRES CLES DU MAÏS :



ASSEMBLEE GENERALE CEPM :

UNE TABLE RONDE POUR LANCER LA REFLEXION SUR L'AVENIR DE LA PAC

Lors de son Assemblée Générale à Avignon en France, le 23 novembre dernier, la CEPM a organisé, devant près de 200 participants, une table ronde qui avait pour titre « *Comment préserver le revenu des maïsiculteurs européens dans un contexte de volatilité ?* ».

En introduction, le Député européen Angélique DELAHAYE a présenté aux congressistes le constat de la volatilité des prix à l'échelle mondiale et les préconisations de son rapport pour une amélioration des outils de gestion des marchés et l'accès nécessaire des agriculteurs à des outils de gestion des risques.



Ensuite, un débat très riche a eu lieu entre Max SCHULMAN, représentant du COPA, Luis VASCONCELLOS, Vice-Président de la CEPM, Christian PEES, Président de MOMAGRI et Ralph ICHTER, Consultant spécialiste de la politique agricole des USA.

Même si les débats ne sont pas simples entre types de productions et Etats membres, des éléments intéressants sont ressortis du débat :

- Les agriculteurs européens sont une richesse pour l'Europe mais sont mis en danger par une réglementation distorsive sur toute une série de domaines et ne sont plus assez protégés des

nombreux aléas auxquels ils sont confrontés par la PAC.

- Aussi, la gestion des risques, qu'ils soient de nature économique, climatique ou sanitaire, est au cœur des attentes des intervenants.
- Divers outils ont été débattus (assurances récoltes, chiffre d'affaire, contrats cycliques), l'exemple des USA étant édifiant, et plus globalement le carcan de la PAC actuelle a été dénoncé, à la fois dans son positionnement politique – pas assez stratégique et donc soumis à toutes les pressions, que ce soit sur le budget ou les attentes sociétales – ou dans sa mise en œuvre, complexe et génératrice de distorsions de concurrence au sein de l'UE et vis-à-vis des pays tiers.



Au-delà, il est clair que l'enjeu premier pour les agriculteurs, à commencer par les maïsiculteurs, est de produire pour répondre aux marchés. Et de ce point de vue, comme l'a souligné le Président, Daniel PEYRAUBE, dans son intervention de clôture, l'Europe est déficitaire et importatrice de maïs, il convient donc d'être ambitieux pour la culture avec un potentiel rapide de plus de 10 millions de tonnes supplémentaires.

CONGRES SORGHO DE BUCAREST : UN ACTE FONDATEUR POUR LA FILIERE

Les 3 et 4 novembre s'est tenu le 1^{er} Congrès européen du sorgho à Bucarest. L'occasion de réunir près de 250 professionnels et experts européens et internationaux du sorgho, sur des thématiques aussi variées que le progrès génétique et l'agronomie, les marchés et débouchés, sans oublier la politique agricole et la promotion.

Introduits par le Ministre roumain de l'Agriculture Achim Irimescu, le Congrès a ensuite abordé les différents aspects de la plante et sa filière :

- Les **différentes utilisations du sorgho** (énergie, alimentation humaine et animale, même la production de bière)
- La recherche et l'innovation pour le **progrès génétique** (sélection variétale, diversité génétique)
- Les techniques de **gestion des cultures** (rotation, ressources hydriques, spécificités pédoclimatiques)
- Le dynamisme du **commerce international** du sorgho, en Europe et dans le monde
- La place du sorgho dans les **politiques agricoles** (promotion, fédération de filière)

Les deux jours d'échanges ont abouti, devant une salle comble, à des conclusions claires : il existe un réel potentiel de développement pour le sorgho en Europe, pour des raisons à la fois pédoclimatiques, environnementales, économiques, voire réglementaires.

Toutefois, si les facteurs de développement sont incontestables et si les leviers existent, force est de constater qu'il n'y a pas à ce jour de filière organisée et structurée pour construire un projet commun et prendre avantage des synergies possibles et mises en lumière par ce Congrès, comme l'a exprimé dans son discours de clôture l'ancien Ministre de l'Agriculture roumain Valeriu Tabara.

Aussi, à l'issue du Congrès, les différents acteurs de cette production, de la semence au produit transformé, ont par conséquent exprimé leur volonté de se fédérer au niveau européen et ainsi participer, sur la base d'un objectif stratégique et d'un plan d'actions partagés, à la construction d'une filière pour le développement et la promotion du sorgho en Europe.

Ce 1er Congrès européen du Sorgho constituait en ce sens l'acte fondateur de l'organisation SORGHUM-ID, dont le défi des prochains mois résidera dans sa capacité à mobiliser, en son sein, les acteurs européens du sorgho

LES PROGRAMMES DE PROMOTION DU SORGHO RETENUS POUR LE COFINANCEMENT EUROPEEN

Le 21 novembre 2016, la FNPSMS (Fédération nationale de la production de semences de maïs et de sorgho) a été informée du succès de ses deux dossiers de candidature pour le programme de promotion des produits agricoles de l'UE (*voir newsletter CEPM 8*).

C'est une victoire pour la filière au niveau européen, et la preuve de la reconnaissance par la Commission européenne du fort potentiel de développement du sorgho.

Le premier programme vise le marché intérieur de l'UE et se concentre en particulier sur la France, l'Italie, l'Espagne, la Roumanie et la Bulgarie. Le second programme concerne la Russie et l'Ukraine. Ces zones géographiques ont été sélectionnées pour leur climat, les surfaces disponibles, leur potentiel de développement ainsi que pour les partenariats existants avec la FNPSMS.

L'objectif est d'améliorer la connaissance du sorgho chez les agriculteurs et professionnels du monde agricole, d'augmenter les parts de marchés des semences de sorgho européennes, et les surfaces cultivées destinées à la production de sorgho. Les actions mises en place sont complémentaires pour toucher tous les acteurs spécialisés concernés, certaines de façon large (site web, clip,...), et d'autres très ciblées (voyage de presse, essais variétaux,...).

En collaboration avec le Ministère français de l'Agriculture et de l'office FranceAgriMer, la FNPSMS pourra donc lancer ses programmes dès le début de 2017, alors que la Commission européenne s'apprête à publier en janvier 2017 un nouvel appel à projets pour d'autres programmes de promotion.



« FARMERS FOR FARMERS 2016 » : LE SIGNE D'UNE ORGANISATION RECONNUE ET REPRESENTATIVE

La seconde édition de l'évènement «Farmers for Farmers», organisée par l'APPR, l'association roumaine des producteurs de maïs et de sorgho, membre de la CEPM (Confédération Européenne de la Production de Maïs), s'est tenue le 8 décembre à Bucarest dans le cadre de son Congrès annuel en présence du Ministre de l'Agriculture et de nombreuses autres personnalités professionnelles, politiques et de l'Administration agricole.

Rappelons que l'APPR est une jeune organisation mais qui a déjà toutes les caractéristiques et les atouts d'une grande organisation. Ce congrès annuel et l'évènement « Farmers for Farmers » en sont les illustrations. Ainsi, ce rendez-vous qui a réuni environ 220 céréaliers-maïsiculteurs et partenaires de la filière a notamment donné lieu à la présentation d'un rapport d'activités par son Président, Arnaud Perrein, et sa Directrice Exécutive, Alina Crétu, sur différents sujets de fonds que sont : l'évolution de la PAC, les facteurs de production et notamment les néonicotinoïdes, la volonté de créer une réglementation « zones protégées » pour la production de semences ainsi que sur les résultats des essais variétaux. En effet, l'APPR organise annuellement une plate-forme variétale (en 2016 : 120 hybrides maïs – 15 de sorgho – 45 variétés de tournesol – 24 en céréales à paille, notamment blé) qui donne lieu à une journée « au champ » qui aura vu la participation cet automne 2016 de près de 2 000 producteurs. Une journée très technique réalisée avec la rigueur qu'exige une telle plate-forme variétale et qui devient une date incontournable dans le calendrier des maïsiculteurs et céréaliers roumains.

Ce congrès annuel a aussi été l'occasion, pour son évènement « Farmers for Farmers 2016 » de décerner les « Maïs d'Or » pour les records de rendements obtenus sur des surfaces d'exploitation représentatives. Ainsi, les « Maïs d'Or » décernés au titre de 2016 l'ont été au profit de 2 producteurs qui ont respectivement obtenu 19 T/ha de moyenne en maïs grain irrigué et 11 T/ha en maïs grain non irrigué. Des performances qui augurent le fait que la Roumanie, 1er producteur de l'UE-28 en surface de maïs grain, prétende à moyen terme le devenir aussi en volume.

Ce Congrès a enfin donné lieu à 2 exposés débat d'une part avec Luc Esprit, au titre de la CEPM, sur le thème «Etre organisé professionnellement» afin de mobiliser tous les producteurs à rejoindre une organisation, comme l'APPR, qui soit représentative – crédible – experte – force de propositions et ainsi qui puisse exercer une action d'influence efficace et obtenir des résultats concrets pour ses mandants. « Etre organisé professionnellement » avec trois « Piliers » : un « pilier » Syndical qui est central, mais aussi un « pilier » Economique et un « Pilier » Technique. « Pilier » Technique qui a donné lieu à un second exposé-débat de Gilles Espagnol, Responsable national Maïs en France au sein d'Arvalis Institut du végétal, sur le thème «La valorisation du progrès génétique & l'adaptation au changement climatique» mais aussi pour présenter cet Institut Technique de Recherche Appliquée au niveau de ses ressources et des actions qu'il conduit.

Enfin, ce Congrès annuel de l'APPR s'est conclu par le renouvellement de son Conseil d'Administration et l'élection du Président. Ainsi, c'est Arnaud Perrein, céréalier et maïsiculteur dans la région de IALOMITA (80 km au nord-est de Bucarest) qui a été réélu pour un second mandat de 4 ans. A ses côtés, Adrian Mocanu, Vice-Président, et la Directrice Exécutive, Alina Crétu. Une équipe dynamique qui entend continuer à œuvrer efficacement pour le développement du maïs et du sorgho à Roumanie et parallèlement, s'investir au sein de la CEPM, auprès des instances bruxelloises.



TTIP ET ACCORD UE-MERCOSUR : TTIP EN DANGER, MERCOSUR DÉMARRE DOUCEMENT

L'élection de Donald Trump, fervent détracteur des partenariats de libre-échange, met en péril l'aboutissement du TTIP. Du côté européen, les nombreuses échéances électorales et le Brexit risquent de refroidir les négociations. Le TTIP finira-t-il aux oubliettes, ou s'agit-il d'une simple pause ? L'accord UE-Mercosur, quant à lui, s'amorce sereinement après avoir été longtemps suspendu.

TTIP : UN AVENIR INCERTAIN

La victoire de Donald Trump aux élections présidentielles américaines pourrait signifier la mort du TTIP. Le nouveau Président américain a tenu durant sa campagne un discours protectionniste affirmant que les accords commerciaux « n'apportent rien de bon », et a qualifié à plusieurs reprises le TTIP de « mauvais accord », ce qui porte à croire qu'il mettra fin aux négociations de libre-échange avec l'UE. Du côté européen, les nombreuses échéances électorales et le Brexit risquent de placer le TTIP loin dans la liste des priorités. Finira-t-il aux oubliettes ?

La 15^e ronde des négociations du TTIP, qui a eu lieu à New York du 3 au 7 octobre, s'est avérée peu constructive. La session sur le chapitre agriculture n'a abouti sur aucune avancée majeure, et s'est cantonnée à de simples échanges sur des questions encore non résolues telles que le vin, les spiritueux et la concurrence à l'exportation. Les discussions sur les indications géographiques protégées sont restées brèves et les deux parties sont, une fois de plus, restées sur leurs positions.

Suite à cette 15^e rencontre, les négociateurs ont abandonné l'idée de conclure le traité avant la fin de cette année. Toutefois, les deux parties vont profiter des derniers mois de fonction de l'administration Obama pour essayer d'avancer sur certains points du partenariat pour lesquels aucun accord n'a encore été trouvé. Dans une déclaration commune datée du 15 novembre 2016, le Président Obama et la Chancelière allemande Angela Merkel ont exprimé leur volonté de voir les négociations se poursuivre en 2017. Néanmoins, si le TTIP n'est pas

complètement enterré par le Président Trump, les négociations seront certainement ralenties par l'agenda politique européen, en particulier la mise en œuvre du Brexit et les élections à venir en France et en Allemagne notamment.

En outre, dès le lancement des négociations, le TTIP a dû faire face à une forte opposition de l'opinion publique. Ces derniers mois, les initiatives anti-TTIP ont continué leurs mobilisations, notamment en organisant une manifestation à Bruxelles en septembre dernier.

Par ailleurs, suite au blocage momentané du CETA par la Wallonie (qui est ensuite revenue sur sa position), l'UE a perdu en crédibilité auprès de ses partenaires commerciaux et beaucoup s'inquiètent de sa capacité à négocier un traité aussi complexe et polémique que le TTIP. Dans le meilleur des scénarios, on assistera donc en 2017 à une « pause » des discussions. C'est du moins ce qu'affirme la Commissaire Cécilia Malmström : « pour un certain temps le TTIP sera probablement dans le congélateur ».

ACCORD UE-MERCOSUR EN PROGRESSION

La première ronde de négociation portant sur l'ensemble de l'accord depuis l'échange des offres d'accès au marché a eu lieu à Bruxelles du 10 au 14 octobre 2016. Jusqu'à présent, le chapitre agricole était un point de conflit entre les deux parties, avec notamment des polémiques sur les céréales et la viande, en particulier bovine.

La CEPM a d'ailleurs diffusé un communiqué en avril 2016 détaillant les nombreux risques encourus par le maïs européen en cas d'octroi de contingents tarifaires supplémentaires aux membres du Mercosur, notamment l'Argentine et le Brésil, déjà très compétitifs.

L'UE a présenté sa proposition révisée sur les indications géographiques protégées (IGP). A la suite de ces discussions, les négociateurs se sont accordés sur la tenue de réunions intersessions. La prochaine ronde de négociation aura lieu en mars 2017 à Buenos Aires.

PAC : CONFUSION ET ABSENCE DE CONSENSUS SUR LES PROCHAINES ETAPES

Parties prenantes et preneurs de décision s'accordent à dire que la Politique Agricole Commune (PAC) doit être simplifiée, mais les initiatives de la Commission divisent dans un contexte d'incertitude quant à la réforme de 2020.

La PAC 2014-2020 en voie de simplification ?

La PAC 2014-2020 se base sur 4 règlements de base et plusieurs centaines d'actes délégués et d'exécution (législation secondaire). Dès son entrée en fonction, le Commissaire à l'Agriculture Phil Hogan a considéré la simplification comme une de ses priorités. Quatre paquets de simplification se sont ainsi succédés, le plus récent en septembre 2016 qui a provoqué l'ire des organisations agricoles et de 18 Etats car l'une des propositions visait à interdire l'utilisation de pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE). Cette proposition est actuellement examinée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE.

La Commission a également publié le 14 septembre 2016 sa proposition de Règlement « Omnibus » dans le cadre du réexamen à mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) actuel (2014-2020). Les principaux changements se focalisent sur l'Outil de Stabilisation des Revenus, pour couvrir, via un fond de mutualisation, jusqu'à 70 % des pertes au maximum en cas de baisse de plus de 20 % du revenu moyen annuel d'un exploitant. Cet instrument est aujourd'hui largement sous-utilisé par les Etats membres. D'autres changements incluent la possibilité de non-application du statut d'agriculteur actif au niveau national, les programmes fruits & légumes, et les procédures de discipline budgétaire. La proposition de Règlement Omnibus était le 5 décembre débattue en commission AGRI du Parlement européen.

Pas de consensus chez les parties prenantes

La plate-forme REFIT, rassemblant société civile et gouvernements nationaux et qui a un rôle consultatif sur la valeur ajoutée des politiques de l'UE, a publié le 20 septembre 3 opinions critiques appelant à une évaluation de la PAC en raison de chevauchements entre les piliers et de distorsions de concurrence. Pour leur part, les représentants gouvernementaux de la plate-forme préfèrent la continuation de l'approche de simplification de Phil Hogan, voire la préservation du statu quo jusqu'à 2020 pour donner suffisamment de temps et de recul à la Commission pour juger la PAC 2014-2020.

Prochaines étapes de la simplification de la PAC

La simplification de la PAC se poursuit en 2017, avec au programme de la Commission deux initiatives majeures :

- La division par 4 du nombre d'actes délégués et d'exécution du Règlement « Organisation Commune du Marché » (de 200 à 40) ;
- Une étude sur les coûts et le fardeau administratif du verdissement, dans la perspective d'ajustement via la législation secondaire.

Qu'en est-il du futur de la PAC 2020 ?

Le 6 décembre, lors du traditionnel sommet « Agricultural Outlook » de la DG AGRI, le Président Juncker a déclaré que « *la première étape sera celle d'une consultation publique qui sera lancée en début d'année prochaine [2017] et qui permettra à chacun [...] de contribuer au débat sur l'orientation que devrait prendre à l'avenir cette politique stratégique [...]* ».



Selon le Président Juncker, cette consultation devrait aboutir à une « Communication sur l'avenir de la PAC », et dont « *simplification et modernisation [seront] les maîtres mots* ». Ces orientations politiques dévoileront donc, nous l'espérons, les premiers éléments d'une PAC moderne et simplifiée pour la période post-2020.

Pour compliquer ce tableau sur le long terme, la mise en œuvre du Brexit et les élections nationales organisées dans les années à venir ne contribuent pas à donner aux parties prenantes la stabilité et la visibilité dont elles ont besoin. La Commission va continuer la simplification de la PAC en 2017, mais au-delà ? Va-t-il y avoir une évaluation de la PAC ? Quelle influence aura le climat politique sur la réforme de la PAC post-2020 ? Une telle réforme aura-t-elle-même lieu ?

LA SURVIE DES BIOCARBURANTS DE PREMIERE GENERATION MENACEE

La Commission a publié le 30 novembre sa proposition de directive sur les énergies renouvelables (REDII) post 2020. Elle prévoit de réduire de 7% en 2020 à 3.8% la part de biocarburants de 1ère génération (G1) dans les transports, avec des conséquences désastreuses pour l'agriculture européenne et les investissements déjà réalisés.

La Commission justifie sa proposition sous prétexte du changement indirect d'utilisation des terres induit par les biocarburants G1. Copa-Cogeca réfute ces allégations et avertit qu'une diminution de la part de biocarburants G1 aura des conséquences néfastes pour le secteur agricole, notamment la suppression d'une source importante de revenus et d'un moyen de diversifier la production.

En contrepartie, la Commission souhaite favoriser l'utilisation de biocarburants dits « avancés » produits à partir de résidus agricoles ou de déchets ménagers. Leur part devrait passer de 2.2% en 2021 à 5.3% à l'horizon 2030, auxquels s'ajouteraient les autres EnR pour 1,5%. Pour Copa-Cogeca, ces objectifs sont irréalistes puisque les biocarburants « avancés » ne sont pas encore en état d'être commercialisés.

LA POSITION DE LA CEPM

La CEPM s'oppose fermement à ces propositions, particulièrement préjudiciables au secteur maïsicole qui transforme chaque année près de 10% du maïs européen (5 millions de tonnes) en bioéthanol. La CEPM souhaite une politique énergétique européenne qui améliore la compétitivité et les revenus agricoles, développe la bioéconomie d'origine agricole et décarbonise réellement les transports. Dans ce sens, la CEPM désire un objectif contraignant de 15% d'EnR dans les transports en 2030 et une contribution bien supérieure à 7% pour les biocarburants G1 afin de protéger l'industrie existante et d'offrir une alternative à la baisse de la consommation de carburants fossiles.

Après s'être adressée aux Commissaires européens, la CEPM espère que les Députés européens et des Etats membres auront une compréhension plus réaliste de la contribution des biocarburants G1 aux objectifs 2030 de l'UE tels qu'affirmés après la COP21, en lien avec la bioéconomie fondée sur la complémentarité et la synergie des usages de la biomasse plutôt que sur leur opposition.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : ET C'EST REPARTI POUR UN TOUR !

Cinq mois jour pour jour après la publication de ses propositions de critères scientifiques définissant les perturbateurs endocriniens, la Commission européenne revoit sa copie et soumet deux nouveaux projets de loi. Les enjeux pour la CEPM sont importants sur cette définition, car elle conditionnera l'entrée des substances actives dans la procédure d'évaluation. Et donc à terme la disponibilité et la diversité des solutions phytosanitaires.

Dans la précédente newsletter CEPM, nous abordions la publication le 15 juin par la Commission de ses propositions de critères scientifiques pour définir les perturbateurs endocriniens. Faisant face aux critiques de toutes parts et à un probable veto des co-législateurs, la Commission a retiré ses projets pour en republier le 15 novembre, et encore une fois le 13 décembre.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la forme et la procédure de cette révision sont les suivantes : il s'agit d'un acte délégué en vertu du Règlement Biocides, et de deux mesures adoptées via la Procédure de Réglementation avec Contrôle (PRAC) en vertu du Règlement sur les produits phytopharmaceutiques (PPP).

La Commission outrepasserait toujours ses compétences

Sur le fond, de nombreux experts et acteurs de la société civile s'accordent sur deux problèmes majeurs :

- La charge de la preuve pour identifier les perturbateurs endocriniens est trop élevée.

- Les amendements controversés à l'annexe du règlement PPP sont maintenus, bien que le l'élément relatif à l'« exposition négligeable » ait été séparée de la proposition PPP initiale pour être placée dans une mesure PRAC distincte.

Pour rappel, ces amendements changent la formulation de manière critique: « exposition négligeable » devient ainsi « risque négligeable ». Le Parlement européen (PE), ainsi que des pays tels que le Danemark, la Suède et les Pays-Bas, estime qu'un tel amendement nécessite de passer par la procédure législative ordinaire (soumise à davantage de contrôle de la part des co-législateurs), et que de ce fait la Commission aurait outrepassé ses compétences d'exécution.

Le veto des co-législateurs reste d'actualité

Le 18 novembre, les propositions ont fait l'objet de discussions dans le groupe d'experts de la Commission (pour l'acte délégué) et le comité permanent (pour la PRAC). Seule la PRAC fera l'objet d'un vote préalable en comitologie par 28 experts nationaux, avant que les propositions ne soient soumises au veto potentiel du Conseil et du PE. La prochaine réunion du comité permanent aura lieu le 21 décembre, l'occasion pour la Commission de discuter des projets de mesures avec les États membres, et peut-être de tenir un vote.

La formulation posant toujours problème aux co-législateurs, il est fort probable que ceux-ci opposent leur veto aux propositions de la Commission. La saga « perturbateurs endocriniens » est donc loin d'être finie.

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres

1^{er} trimestre 2017

- ✓ **Groupes de dialogue civil :**
 - **7 février 2017:** GDC Cultures arables sucre/houblon
 - **7 mars 2017 :** GDC Cultures arables – oléo-protéagineux / semences
 - **10 mars 2017 :** GDC aspects internationaux de l'agriculture
- ✓ **CEPM :**
 - **7 février 2017:** Conseil d'Administration - Lisbonne.
- ✓ **Allemagne :**
 - **20-29 janvier 2017:** participation de DMK (hall 3.2) à la Semaine verte internationale – Berlin.
 - **3 mars 2017 :** Réunion du Comité d'Administration de DMK – Würzburg.
 - **30-31 mars 2017 :** Groupe de travail « Gestion des affaires » - Hohen-Wangelin.
 - **4-5 avril 2017 :** Comité « Conservation du fourrage et alimentation » - Braunschweig.
- ✓ **Bulgarie :**
 - **17 mars 2017:** Assemblée Générale de la NGPA.
- ✓ **Italie :**
 - **27 janvier 2017 :** « Giornata del mais - Journée du maïs » de l'institut de recherche Crea – Bergamo.
- ✓ **Portugal :**
 - ✓ **7-8 février:** Xleme Congrès d'Anpromis.

Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – *Deutsches Maiskomitee (DMK)*

BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA) et Conseil des Organisations Agricoles*

ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*

FRANCE – *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*

HONGRIE – *Vetőmag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*

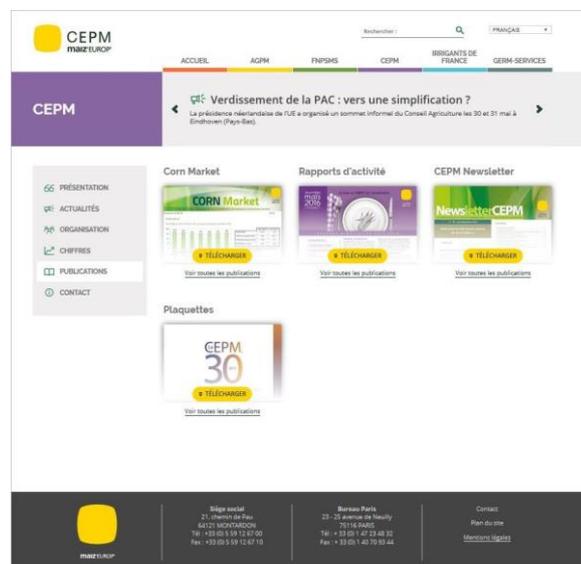
ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*

POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*

PORTUGAL – *ANPROMIS*

ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*

SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľov a spracovateľov kukurice (ZPSK)*



Rendez-nous visite sur notre nouveau site: www.cepm.org !